

Services industriels de la Ville de Fribourg

Non à la privatisation de l'eau potable !

Le SSP – région Fribourg s'oppose au projet du Conseil communal de la Ville de Fribourg de privatiser les Services industriels de la Ville de Fribourg (SIVF), en charge du traitement, du transport, de l'exploitation et de la commercialisation de l'eau potable en ville de Fribourg et dans les communes avoisinantes. Le personnel des SIVF est actuellement également actif dans les domaines suivants:

- Gestion du consortium CEFREN (consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines).
- Prestataire pour les activités de Frigaz.
- Exploitation de réseaux d'eau potable pour les communes alentours.

Fin novembre 2014, le Conseil communal de la Ville de Fribourg a annoncé son projet de démanteler les Services industriels de la Ville de Fribourg (SIVF), et de créer, en lieu et place, deux sociétés anonymes :

- Eau de Fribourg (société de droit privé reprenant les infrastructures et réseaux).
- SINEF (société de service de droit privé offrant des prestations).

Ce projet est problématique, à plusieurs titres :

- L'eau est un produit essentiel de la vie en collectivité. Ce sont les instances communales – et pas les actionnaires ! – qui doivent garder le contrôle de la distribution de l'eau potable au sens large, à savoir la gestion, l'entretien, la maintenance, la construction etc.
- La création de deux sociétés anonymes de droit privé – même si, dans un premier temps, le capital reste aux mains de la Ville de Fribourg – est un premier pas en direction de la perte de contrôle de la collectivité sur la distribution de l'eau potable.
Ce produit doit rester en mains publiques et ne générer aucun bénéfice !
- Les exemples de privatisation du secteur public en Suisse – ou à l'étranger – riment avec restriction des services, augmentation des prix et baisse de la qualité : on l'a vu, par exemple, avec les CFF ou La Poste. C'est le rendement et le profit qui deviennent prioritaires, au détriment de la qualité et du service. D'ailleurs, empêtrés dans d'insolubles reports de responsabilité, il a été constaté que des collectivités publiques (en France), reprennent la haute main sur la distribution de l'eau potable afin de rétablir des situations inextricables menaçant sa bonne gestion, et finalement sa pérennité.

- La création de deux sociétés anonymes de droit privé est justifiée par le Conseil communal par la nécessité de faire face à un « *marché concurrentiel* » et de gagner des « *parts de marché* ».

Or, une rapide comparaison de la structure des Services industriels en Suisse montre que ces derniers sont, en général, constitués sous la forme d'entités publiques, y compris dans de grandes collectivités, plus fortement confrontées à la concurrence que la Ville de Fribourg : les Services industriels de Lausanne, Genève, Neuchâtel, Berne ou Zürich sont toutes des entités de droit public, ce qui ne les a, en aucun cas, empêché de se développer. Nous relevons que la population de la Ville de Zürich a refusé en votation populaire, en l'an 2000, la privatisation des services industriels.

- Privatisation rime avec dégradation des conditions de travail et de salaires, et rémunération au mérite. Cela a été le cas dans tous les exemples de privatisation du secteur public en Suisse. Les SIVF ne devraient pas déroger à la règle :

- Dans le projet de futur Règlement du personnel des SIVF soumis au SSP – région Fribourg, toutes les protections contre la résiliation du contrat de travail (procédure d'avertissement, enquête etc.) prévues par le Statut du personnel de la Ville de Fribourg ont sauté.

Ce sont, dorénavant, les conditions du droit privé (Code des Obligations) qui font foi, à savoir l'arbitraire le plus complet : l'employeur peut licencier un employé pour n'importe quel motif, sans aucune procédure permettant à l'employé concerné de se défendre.

- La future grille salariale de SINEF n'a pas encore été élaborée de manière définitive. Toutefois, dans la quasi-totalité des structures publiques qui ont été privatisées, les automatismes salariaux prévus dans le public ont été supprimés et remplacés par des augmentations individuelles. C'est bien le salaire au mérite qui sera appliqué, à l'avenir, aux SIVF !

Actuellement, si on s'en tient aux faits, les SIVF :

- Fournissent l'eau potable à un prix très compétitif.
- Gèrent le CEFREN avec succès.
- Garantissent à leur population une eau de très grande qualité.
- Offrent des conseils et des services professionnels reconnus.
- Mettent en œuvre et développent les activités de Frigaz.
- Ont obtenu des mandats d'exploitation de réseaux d'eau d'autres communes.

En conclusion, la privatisation des SIVF aura des conséquences néfastes, aussi bien pour la population que pour le personnel.

Le SSP – région Fribourg appelle les député-e-s du Conseil général à refuser la privatisation d'une structure qui a fait preuve de ses compétences, de son professionnalisme, de son efficacité, et invite les organisations et associations concernées à former un front commun pour la défense du service public de l'eau.